

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 6 juillet 2023
Saint-Aubin - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alain DIEBOLT

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 15
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 29 juin 2023
Date de publication : 13 juillet 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	RIOTTE Christine
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
ROY Jean-Yves	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	
THEVENIN Hélène	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

MONNERET Christophe donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel
GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
MATHIOT Agnès donne procuration à GINDRE Denis
ANTOINE Patricia donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
DELAINE Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
JABOVISTE Philippe donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
MBITEL Mohamed donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine
MIRAT Maryline donne procuration à CUINET Jean-Pierre
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à JEANNET Nathalie
ROCHE Paul donne procuration à GIROD Isabelle
RIGAUD Fabien donne procuration à CALLEGHER Aline

Conseillers absents non suppléés et non représentés

BONIN Jean-Luc	MATHEZ Christian	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	SAGET Emmanuel	JEANNEAUX Cyriel

Objet : Délibération Rectificative : Acquisition de terrain à Madame et Monsieur PERDRIZET à Damparis

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

Par délibération n° GD103/22 du 22 septembre 2022, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé l'acquisition à Madame et Monsieur PERDRIZET des parcelles cadastrées section AR n° 360, 362, 364, 366, 368, 369 et 371 pour une contenance respective de 1a 65ca, 50ca, 53a55ca, 17a 70ca, 1a 15ca, 62ca, 67ca situées lieudit « Les Meix de Laborde » afin de permettre à la collectivité d'avoir une vision d'ensemble sur l'organisation de ses équipements sportifs sur le secteur et afin également d'éviter de potentiels conflits liés à des affectations différentes mal coordonnées entre elles, habitat et activités sportives notamment.

Afin de pouvoir régulariser cet acte, Madame et Monsieur PERDRIZET et la société SOLVAY ont préalablement acté un échange portant sur les parcelles AR 360 et 362 destinées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de garantir l'accès à la future desserte sur la RD 321.

Les parcelles cédées à la société SOLVAY en échange des deux parcelles précitées sont les parcelles AR 368, 369 et 371. Dès lors, ces trois parcelles ne pouvant bien évidemment pas être cédées à deux parties différentes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accepte de renoncer à celles-ci, non essentielles pour ses projets, et dont la vente à la société SOLVAY lui permet bien en revanche de disposer de l'accès sur la RD 321. Il a également été convenu que le prix initial restait inchangé compte tenu du caractère accessoire des trois parcelles retirées de la transaction.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE RÉITERER** l'acquisition à Madame et Monsieur PERDRIZET, domiciliés 77 boulevard d'Esterel Parc, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE, des parcelles cadastrées section AR n°360, 362, 364, 366 pour une contenance totale de 73a 40ca,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant un prix de 210 000 euros prix net vendeur, prix conforme à l'estimation du Service des Domaines,
- **DE NOTER** que l'opération sera exonérée de droit au profit de la Direction des Finances Publiques en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Office Notarial LEGATIS – Avenue de Northwich, 39100 Dole
- Monsieur Arnaud PERDRIZET – 77 Boulevard d'Esterel Parc, 06210 Mandelieu-la-Napoule
- Maître PHILIPPE – 32 Avenue Georges Pompidou, 39100 Dole

*Fait à Saint-Aubin, le 6 juillet 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*



Jean-Pascal FICHERE.

